

# ENQUETE PUBLIQUE

Projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme  
Commune d'ANSOUIS - VAUCLUSE  
du 03 juin au 05 juillet 2021 inclus

Commissaire enquêteur : Monsieur Jacques SUBE



## Sommaire :

### RAPPORT

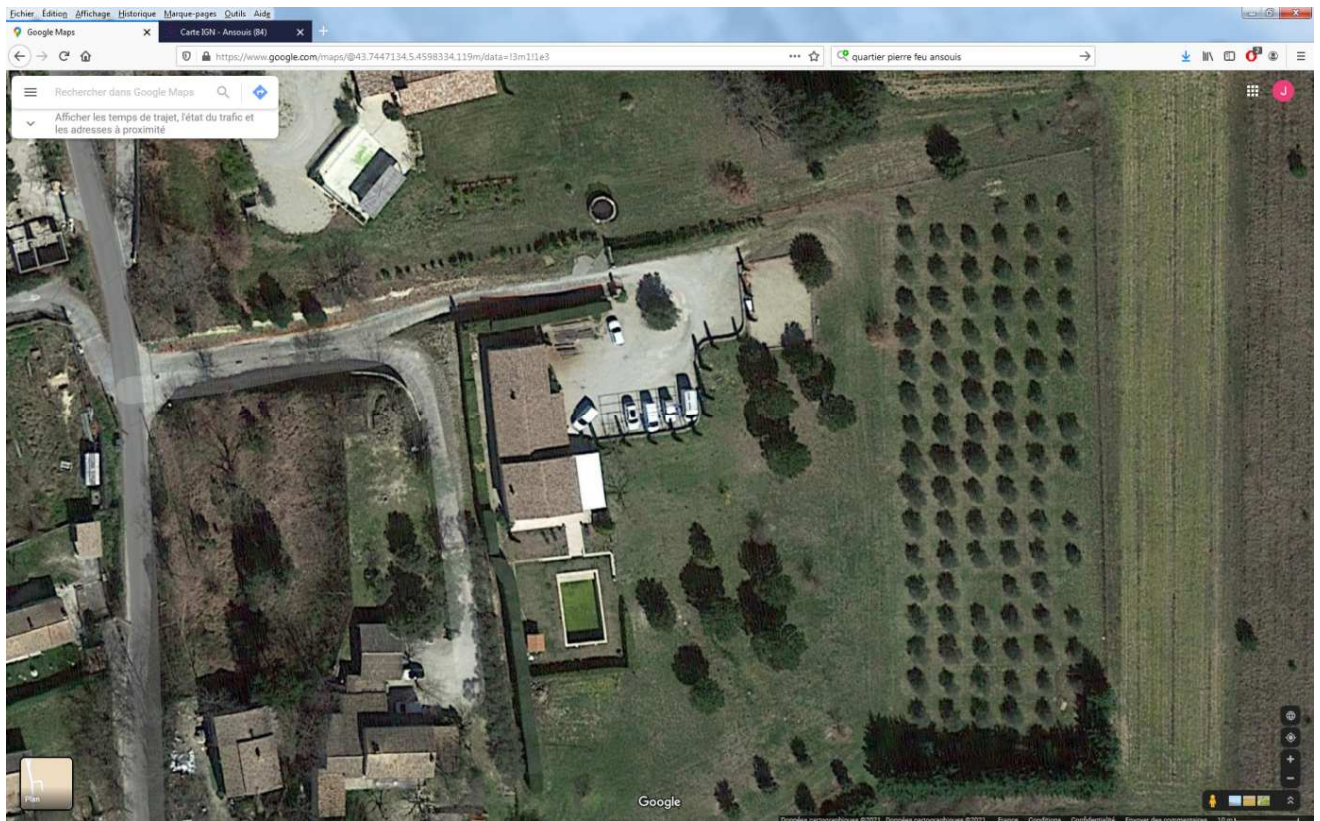
Page 3	1 - Généralités.
Page 4	2 - Organisation et déroulement de l'enquête.
Page 6	3 - Analyse du dossier d'enquête.
Page 7	4 - Synthèse des observations et réponses du responsable de l'enquête.
Page 7	5 - Analyse des observations du public.

### CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

Page 8	1 - Conclusions motivées.
Page 9	2 - Avis.

## ANNEXES

- Annexe 01 : Désignation du commissaire enquêteur.
- Annexe 02 : Délibération, arrêté et avis d'enquête publique.
- Annexe 03 : Dossier d'enquête.
- Annexe 04 : Affichage.
- Annexe 05 : Publicité légale.
- Annexe 06 : Synthèse des observations et réponses du responsable de l'enquête.
- Annexe 07 : Registre des observations du public.



## RAPPORT D'ENQUETE

### Projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Commune d'ANSOUIS - VAUCLUSE

#### 1 - Généralités.

##### 1.1 - Préambule.

La commune d'Ansois est située en région Sud - Provence – Alpes - Côte d'Azur (SUD PACA), dans le département de Vaucluse. Elle s'inscrit au sein de la Communauté territoriale du sud Luberon (COTELUB) et fait partie du Parc naturel régional du Luberon. Le Conseil communautaire a approuvé son Schéma de cohérence territoriale (SCoT) le 23 novembre 2015.

La commune d'Ansois a une superficie de 1 763 hectares, et sa population était de 1 035 habitants en 2018.

C'est un village perché. Comme beaucoup de communes du secteur, tourisme et agriculture (vignes, oliviers, etc.) jouent une part importante dans son économie.

Son château dont l'origine remonte au X<sup>ème</sup> siècle est l'un des plus beaux du Luberon.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du Conseil municipal en juillet 2017. Depuis le PLU a fait l'objet d'une modification simplifiée en 2020.

Par délibération du 24 novembre 2020, le Conseil municipal a prescrit la présente révision allégée du PLU en vue d'instituer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) destiné à accueillir l'extension d'une activité artisanale existante.

Pour rappel, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée (SDAGE), le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de SUD PACA, le Programme départemental de l'habitat, La charte du Parc naturel régional du Luberon (PNRL), et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), sont autant de documents intégrateurs qui fixent les orientations du PLU lors de son élaboration, sa révision ou les modifications.

##### 1.2 - Objet de l'enquête.

Cette enquête publique a pour objet la révision allégée du Plan local d'urbanisme (PLU) à l'initiative de la commune d'Ansois, dans les formes prévues au Code de l'urbanisme,

##### 1.3 - Caractéristiques du projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme (PLU).

La révision allégée du PLU a pour but d'instituer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), destiné à accueillir l'extension d'une activité artisanale existante en zone agricole (A).

Le lieu du projet est la parcelle 1424 située au secteur Pierre Feu.



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral

Le STECAL ainsi créé a une surface de 810 m<sup>2</sup>, comprenant un bâtiment existant et le projet d'extension pour une consommation foncière de 150 m<sup>2</sup>.

### 1.5 - Cadre juridique.

Cette enquête publique s'est déroulée conformément à :

- Code de l'environnement
  - articles L123-1 et suivants
  - articles R123-1 et suivants
- Code de l'urbanisme
  - articles L153-31 et suivants
  - articles R153-11 et suivants

### 1.6 - Composition du dossier d'enquête (Annexe 03).

Le dossier d'enquête est composé de :

Pièce n° 1 : Note de présentation.

Pièce n° 2 : Extrait de règlement du PLU, zone A.

Pièce n° 3 : Extrait de zonage.

## 2 - Organisation et déroulement de l'enquête.

### 2.1 - Désignation du commissaire enquêteur (Annexe 01).

Par décision du 26 avril 2021, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes a attribué le numéro de dossier E21000034 / 84, et a désigné Monsieur Jacques SUBE en qualité de commissaire enquêteur.

## 2.2 - Délibération, arrêté et avis d'enquête publique (Annexe 02).

Comme suite à la délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2020, et par arrêté N° ANS2021\_05\_A07 en date du 10 mai 2021, Monsieur Géraud de SABRAN PONTEVES, Maire de la commune d'Ansouis, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme.

L'avis d'enquête publique a été émis le 10 mai 2021.

## 2.3 - Réunions préparatoires.

Lieu : Mairie d'Ansouis – Dates : le 06/05/2021 à 15h00  
le 11/05/2021 à 09h00.

Les sujets suivants ont été abordés :

- présentation du projet,
- contenu du dossier et des pièces complémentaires,
- avis des PPA et de la MRAe PACA,
- présentation du calendrier de l'enquête publique et des permanences en mairie,
- projet d'arrêté d'ouverture d'enquête publique et de l'avis (l'ouverture et la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur seront effectuées respectivement en début de la première et en fin de la dernière permanence),
- présentation des différentes étapes de l'enquête et des actions conduites par le CE,
- configuration de la salle dédiée aux permanences,
- rappel des règles d'information du public concernant les publications dans les journaux, l'affichage et le libre accès au dossier d'enquête et au registre des observations (il a été précisé que l'avis d'enquête publique sera également affiché sur le lieu du projet de STECAL),
- proposition de calendrier pour la présentation de la synthèse des observations du public et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage.

## 2.4 – Affichage et publicité.

### 2.4.1 - Affichage (Annexe 04).

L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie, sur les panneaux habituels d'affichage de la commune, et au droit de la parcelle concernée par le projet de STECAL. L'avis et l'ensemble du dossier d'enquête publique ont été mis en ligne sur le site Internet de la commune.

Le certificat d'affichage a été établi par le Maire à l'issue de l'enquête, en date du 07 juillet 2021, et délivré au commissaire enquêteur.

### 2.4.2 - Publicité légale : première publication (Annexe 05).

L'avis d'enquête publique est paru dans :

- L'Echo du Mardi, page des annonces légales, édition du 20/05/2021,
- Vaucluse Agricole, page des annonces légales, édition du 21/05/2021.

### 2.4.3 - Publicité légale : deuxième publication (Annexe 05).

L'avis d'enquête publique est paru dans :

- L'Echo du Mardi, page des annonces légales, édition du 03/06/2021,
- Vaucluse Agricole, page des annonces légales, édition du 04/06/2021.

#### 2.4.4 - Publicité complémentaire (Annexe 05).

L'avis d'enquête publique est paru sur :

- le site internet de la commune d'Ansouis,
- l'application pour smartphone Panneapocket de la commune d'Ansouis.

#### 2.5 - Déroulement de l'enquête et permanences

L'enquête publique s'est déroulée du 03 juin au 05 juillet 2021 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur s'est présenté en mairie d'Ansouis le 03 juin 2021 à 08h45 pour signer, parapher et paginer le registre d'enquête publique.

L'ouverture de l'enquête s'est faite à 09h00.

1ère permanence : jeudi 03 juin 2021, de 09h00 à 12h00, en mairie d'Ansouis.

Personne ne s'est présenté, aucun courrier postal n'a été remis.

2ème permanence : lundi 05 juillet 2021, de 09h00 à 12h00, en mairie d'Ansouis.

Personne ne s'est présenté, aucun courrier postal n'a été remis.

#### 2.6 - Clôture et transfert du dossier et du registre.

Le commissaire enquêteur a signé le registre et procédé à la clôture de l'enquête le 05 juillet 2021 à 12h00.

Le commissaire enquêteur a retiré le dossier d'enquête et le registre.

#### 2.7 - Incidents relevés et climat de l'enquête.

En l'absence de participation du public il n'y a eu, de fait, aucun incident particulier durant cette enquête.

La salle mise à disposition par la mairie d'Ansouis permettait de recevoir le public dans de bonnes conditions. Le personnel de mairie a assisté efficacement le commissaire enquêteur durant toute la procédure d'enquête.

#### 2.7 - Relation comptable des observations.

Pendant la durée de l'enquête :

- personne ne s'est présenté pour consulter le dossier ou porter une observation sur le registre,
- aucun courrier postal ou courriel n'a été adressé au commissaire enquêteur.

Il n'y a donc aucune observation à exploiter.

#### 3 - Analyse du dossier d'enquête.

Les documents constituant le dossier d'enquête ont été élaborés par le bureau d'études SOLIHA 84, 17 place du marché, 84510 Caumont sur Durance.

Le dossier d'enquête est présenté par un sommaire des pièces constitutives :

Pièce n° 1 : Note de présentation.

Ce document tient lieu de résumé non technique et présente les éléments de contexte, les points de modification du règlement du PLU, l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale liée à la révision allégée du PLU dans le cadre du projet concerné.

Pièce n° 2 : Extrait de règlement du PLU, zone A.

Ce document présente les parties du règlement du PLU, zone A, en lien avec le projet concerné.

Pièce n° 3 : Extrait de zonage.

Ce document présente la carte, avec numérotation cadastrale, du projet concerné.

### 3.1 – Avis des personnes publiques associées.

A fin de consultation par le public, les avis des Personnes publiques associées (PPA) sont joints au dossier d'enquête, ainsi que l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe PACA).

Sur les quinze (15) PPA destinataires du dossier pour avis, quatre ont répondu dans le délai imparti de trois mois. Pour rappel, en l'absence de réponse l'avis est considéré comme tacitement favorable.

Les autres PPA ont participé à la réunion d'examen conjoint du 27 janvier 2021, dont le compte rendu est joint aux avis des PPA.

Aucune modification, remarque ou observation n'a été émise.

### 3.2 - Commentaires sur le dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique relatif au projet de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Ansouis est complet et détaillé.

Tous les éléments y sont présentés de façon claire et bien structurée.

Toutes les informations permettant de comprendre la procédure d'enquête publique, son contexte réglementaire, les tenants et aboutissants du projet de STECAL et les contraintes liées sont facilement accessibles.

### 4 - Synthèse des observations et réponses du responsable de l'enquête (Annexe 06).

### 5 - Analyse des observations du public.

En l'absence totale d'observation du public la synthèse des observations et l'analyse des observations du public sont sans objet.

Le registre des observations du public est présenté en annexe 07.

§§§ FIN §§§

Fait à Saint Saturnin Lès Apt, le 15 juillet 2021.



Jacques SUBE

## CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

### Enquête publique relative au Projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Commune d'ANSOUIS - VAUCLUSE

1 -

## CONCLUSIONS MOTIVEES

### 1.1 - Objet de l'enquête et nature du projet.

L'enquête publique porte sur la révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) à l'initiative de la commune d'Ansouis, dans les formes prévues au Code de l'urbanisme.

Cette révision allégée du PLU a pour but d'instituer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), destiné à accueillir l'extension d'une activité artisanale existante en zone agricole (A).

### 1.2 - Dossier et déroulement de l'enquête.

Les documents constituant le dossier d'enquête ont été élaborés par le bureau d'études SOLIHA 84, 17 place du marché, 84510 Caumont sur Durance.

Tous les éléments y sont présentés de façon claire et bien structurée.

Toutes les informations permettant de comprendre la procédure d'enquête publique, son contexte réglementaire, les tenants et aboutissants du projet de STECAL et les contraintes liées sont facilement accessibles.

***Ainsi, j'estime que le dossier d'enquête publique est à considérer comme un élément positif dans le déroulement de cette enquête publique.***

L'enquête publique s'est déroulée du 03 juin au 05 juillet 2021 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Sur cette période j'ai tenu deux permanences en mairie d'Ansouis :

1ère permanence : jeudi 03 juin 2021, de 09h00 à 12h00, (ouverture de l'enquête),

2ème permanence : lundi 05 juillet 2021, de 09h00 à 12h00, (clôture de l'enquête).

### 1.3 - Participation du public.

Pendant la durée de l'enquête :

- aucune personne ne s'est présentée pour porter une observation sur le registre,
- aucun courrier postal ou courriel n'a été adressé au commissaire enquêteur.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions d'accueil du public.

Il faut évidemment constater que la participation du public a été nulle, en cohérence avec le très faible intérêt qu'a suscité la concertation menée en 2020.

***Malgré la très faible participation du public sur l'ensemble « concertation - enquête », j'estime que la présentation du projet au public est à considérer comme un élément positif dans le déroulement de cette enquête publique.***

### 1.4 - Réponses du responsable de l'enquête à la synthèse des observations.

En l'absence totale d'observation du public la synthèse des observations est sans objet.



2-

## AVIS

- Attendu que :
  - ce projet de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme a pour but de permettre à la commune d'Ansouis d'instituer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées,
  - le dossier et la présentation au public sont évalués comme contribuant positivement à l'enquête publique.
- Après avoir étudié le dossier présenté,
- après m'être assuré que l'enquête publique s'est déroulée conformément au Code de l'environnement et au Code de l'urbanisme,
- après avoir tenu deux permanences sur la commune d'Ansouis,
- après avoir pris connaissance et analysé les avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale et des Personnes publiques associées,
- comme suite aux conclusions motivées ci-dessus,

J'émet un

## AVIS FAVORABLE

à l'enquête publique relative au  
Projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.  
Commune d'Ansouis - VAUCLUSE

Dossier d'enquête n° E21000034 / 84

Fait à Saint Saturnin Lès Apt, le 15 juillet 2021.



Jacques SUBE

## ANNEXE 01

### Désignation du commissaire enquêteur

- *Décision de désignation du 26 avril 2021, numéro E2100034 / 84.*

## ANNEXE 02

### Délibération, arrêté et avis d'enquête publique unique

- *Délibération du Conseil municipal d'Ansouis, du 24 novembre 2020.*
- *Extrait de la délibération du Conseil municipal d'Ansouis, du 24 novembre 2020.*
- *Arrêté N° ANS2021\_05\_A07 du 10 mai 2021, émis par la Mairie d'Ansouis.*
- *Avis d'enquête publique émis par la Mairie d'Ansouis.*

## ANNEXE 03

### Dossier d'enquête publique Avis des PPA

- *Dossier d'enquête publique.*
- *Avis de la MRAe.*
- *Avis des PPA.*
- *Compte rendu de la réunion d'examen conjoint du 27 janvier 2021.*

## ANNEXE 04

### Certificat d'affichage et publications complémentaires

- *Certificat d'affichage établi par le Maire d'Ansouis le 07 juillet 2021.*
- *Avis mis en ligne sur le site Internet de la commune.*
- *Avis mis en ligne sur l'application Panneapocket de la commune.*

## ANNEXE 05

### Publicité légale : 1<sup>ère</sup> publication

- *L'Echo du Mardi, page des annonces légales, édition du 20/05/2021,*
- *Vaucluse Agricole, page des annonces légales, édition du 21/05/2021.*

### Publicité légale : 2<sup>ème</sup> publication

- *L'Echo du Mardi, page des annonces légales, édition du 03/06/2021,*
- *Vaucluse Agricole, page des annonces légales, édition du 04/06/2021.*

## ANNEXE 06

### Synthèse des observations Réponses du responsable de l'enquête

- *Sans objet.*

## ANNEXE 07

### Registre des observations du public

- *Registre d'enquête publique mis en place par la commune d'Ansouis.*